

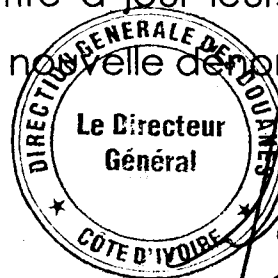
Direction Générale des Douanes

**NOTE DE SERVICE 373 :/M/MB/DGD/-14 DU 18 DEC 2014**
(DIFFUSION GENERALE)**Objet : CHANGEMENT DE DENOMINATION.****Réf. :** courrier de Décembre 2014.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que par courrier visé en référence, l'Administration des douanes est informée de ce que la société Castelli Côte d'Ivoire a changé de dénomination et s'appelle désormais Airone Côte d'Ivoire.

En conséquence, les avantages et obligations de la société Castelli Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'Administration des Douanes sont transférés d'office à la société Airone Côte d'Ivoire.

J'invite l'ensemble des services à mettre à jour leurs registres respectifs, afin de prendre en compte cette nouvelle dénomination.



Col. Major Issa COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National